



Déclaration liminaire au CSA du mardi 21 novembre 2024

Madame la Directrice académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA SD,

En premier lieu, nous souhaitons une nouvelle fois remercier les services pour la qualité du document envoyé en amont de ce CSA-SD, dans des délais raisonnables. Cela permet aux élus du personnel de travailler dans de bonnes conditions.

Malheureusement les rentrées se succèdent et nous ne voyons toujours pas d'amélioration quant à la ressource enseignante dans notre département. A la lecture de nos déclarations liminaires des années précédentes, force est de constater que le bilan est identique voire encore plus alarmant. Mais la répétition n'est-elle pas une vertu de la pédagogie ?

Non, le choc d'attractivité tant espéré par le gouvernement et par toute la profession n'a toujours pas eu lieu.

A quel moment, le gouvernement va-t-il enfin se rendre compte que notre profession souffre, que l'état de fatigue et la démotivation sont à leur paroxysme ?

Quand notre métier de professeur des écoles devient secondaire, explications :

Une professeure des écoles doit demander une autorisation de cumul d'activité pour effectuer entre autres les études dans son école.

Lorsqu'une animation pédagogique a lieu sur le temps du second travail, l'animation pédagogique est alors prioritaire à juste titre.

Depuis l'arrivée du pacte en septembre, il nous paraissait logique que lorsqu'une professeure des écoles effectuait une mission au collège les mercredis matins alors qu'il y avait animation pédagogique, cette dernière était la priorité... et bien non !! La formation devient secondaire!!

La formation initiale a été divisée par 3 en moins de 20 ans, logique que la formation continue devienne secondaire face à un dispositif qui vraisemblablement ne déplace pas les foules de volontaires !!

Surprenant voire même choquant !

Mais la priorité de ces missions PACTE au collège ne s'arrête pas là.

Quand la date d'un conseil des professeurs a été posée par la directrice d'une école en concertation avec les enseignantes un mercredi matin alors qu'il y a une mission pacte au collège... Il appartient à la directrice de trouver une autre date afin de que ces heures de soutien au collège puisse se faire ! Le SGEN CFDT conclut que le pacte est prioritaire face aux obligations réglementaires de service des professeurs des écoles...

Que se passerait-il si le soutien en sixième avait lieu sur les heures d'APC ou de classe des écoles.... Ah non impossible, la garderie nationale prime !!

Et le manque de remplaçante est toujours aussi criant... parlons chiffres Dans notre département il y a environ 6700 classes, et il y a entre 550 et 650 contractuels ou fonctionnaires stagiaires, soit près de 10% des classes du département sont face à des personnels non formés ou en formation...

Madame la Directrice académique, acceptez vous comme votre prédécesseur dans les écoles REP/REP+, qu'en cas de manque constant de maîtresses face à élèves de supprimer en catimini les

dispositifs de CP et CE1 dédoublés en co-intervention afin qu'une collègue prenne une classe n'ayant plus d'enseignante ?

Parlons retraite des enseignants, ou vraisemblablement encore une promesse a été oubliée
Les enseignantes peuvent avoir une retraite progressive à 62 ans en respectant certaines conditions... mais cela ne sera pas un droit! ce dispositif sera soumis à une demande d'autorisation pour bénéficier de ce dispositif !

Quel dommage, une promesse encore une fois qui passe à la trappe!!

Le Sgen-CFDT continuera à demander l'instauration d'un temps partiel de droit pour les agents souhaitant bénéficier de ce nouveau dispositif et ainsi leur en garantir l'effectivité.

Vu les déficits de recrutement, dans le premier degré par exemple, il est fort probable que la retraite progressive reste subordonnée aux nécessités de service. L'autorisation de temps partiel restera donc difficile à obtenir.

Pour clôturer cette première intervention, le SGEN CFDT 91 vous demande madame la directrice académique 2 requêtes :

La première, qui a été faite auprès de votre prédécesseur, est pour le CSA carte scolaire du 1D de février 2024, d'ajouter dans le tableau répertoriant les écoles du département d'avoir une colonne supplémentaire afin d'y faire figurer l'IPS de celles-ci, comme c'est le cas dans les documents du second degré.

Et la seconde demande comme dans d'autres départements de l'académie un CSA bilan incluant une partie ressource enseignante, qui permettrait d'avoir des chiffres précis sur les demandes de temps partiels, les démissions, les ruptures conventionnelles, le nombre de contractuels, de fonctionnaires stagiaires....

Maintenant pour le second degré.

Tout comme pour le 1^{er} degré, les années se suivent et se ressemblent. Encore, les effectifs des élèves augmentent. Nous accueillons 1385 élèves supplémentaires.

De plus en plus d'établissements ont atteint ou dépassé leur seuil maximal d'élèves : nombre de salles insuffisant, installation de préfabriqués, effectifs par classe trop importants- La surpopulation scolaire entraîne des tensions et violences préjudiciables à la santé et à la sécurité au quotidien et aux apprentissages. Combien d'établissements tirent la sonnette d'alarme devant la surpopulation sans être entendus ? En 10 ans, ce sont plus de 10 000 élèves que nous avons accueillis. En une décennie, combien d'établissement ont ouvert ? 1 lycée, celui de Palaiseau. C'est un peu court et c'est un euphémisme pour absorber le flux démographique !

C'est pourquoi le SGEN CFDT demande l'accélération de la construction de lycées, collèges et écoles pour que les conditions de travail et d'apprentissage des élèves et des personnels soient optimum pour tous !

Aussi, le nombre de lycéens sans affectation, en ce début d'année, montre l'incapacité de l'institution à faire face à cette explosion démographique et à un manque d'anticipation des besoins. Combien ont été affectés par défaut sur une filière ou un établissement non choisis par manque de places et de classes parfois loin de leur domicile ?

Autre point, tout comme les établissements du 1^{er} ceux du second degré connaissent toujours un manque criant d'enseignant.es, infirmier.e, assistant.e des services sociaux, des psychologues de l'éducation nationale, CPE, AED, AESH pour satisfaire l'ensemble des besoins, assurer le suivi tout en tenant compte de l'augmentation des effectifs. La sécurité, l'accompagnement des usagers font

défaut. L'encadrement des élèves est insuffisant pour détecter ceux en souffrance, anticiper ou suivre les situations problématiques ou tout simplement accompagner les élèves.

Il est donc logique de constater que le métier d'enseignant n'attire plus. D'ailleurs, le ministère de l'Education nationale a reculé, d'un mois, la date limite d'inscription aux concours pour permettre à un maximum de candidats d'y participer ! La situation est catastrophique : ne manquait-il pas 3000 enseignants en ce début d'année en France? Et voilà que nous apprenons, lors d'un reportage sur l'Education nationale diffusé sur Zone interdite que notre ministère a dépensé 500 millions pour un logiciel qui ne fonctionne pas. Quelle ironie ! Alors qu'on nous oppose systématiquement le coût financier d'un fonctionnaire pour ne pas embaucher ou augmenter le point d'indice voilà que nous découvrons que 500 millions se sont envolés ! Si seulement, le personnel était écouté le ministère aurait pu, pourquoi pas, utiliser cette somme pour améliorer les conditions de travail de ses personnels et l'attractivité des métiers de l'Education nationale !

Tous ces éléments relevés sont à l'origine des conditions de travail de plus en plus dégradées et participent à l'épuisement des équipes, à l'augmentation des risques psycho-sociaux et au manque d'attractivité des métiers. Le SGEN-CFDT ne peut se satisfaire de cette situation et demande le recrutement massif de personnels en nombre suffisant pour couvrir les besoins. C'est d'humain dont nous avons besoin pas HSA, de pacte ou de RCD ! Des améliorations ne pourront être apportées qu'après un travail collectif où l'expérience des personnels sera prise en compte. La lutte contre les discriminations, la formation des citoyens aux valeurs républicaines passent par la présence d'un personnel suffisant, bien formé qui dispose de bonnes conditions de travail.

Nous vous remercions